



13 procédés herméneutiques

L'enseignement de Rabbi Ismaël

L'interprétation de la Torah se fonde sur 13 procédés nommés midoth «mesures».

C'est Rabbi Ismaël, un contemporain de Rabbi Aquiba (au milieu du deuxième siècle) qui posa la touche finale à toute cette méthodologie qui remonte au Sinai.

Voici trois méthodes couramment utilisées.

Une page de Talmud : Traité Baba Kama 2 a.

Les maîtres du Talmud ont élaboré des règles d'interprétations. C'est Rabbi Ismaël (second siècle après l'ère chrétienne) qui donne la touche définitive en proposant les 13 modes herméneutiques (Sifra Lévitique I, 1). Dans quel but ces règles furent-elles établies? Pour créer un lien entre tradition écrite et tradition orale. D'un côté, une tradition, une conduite pieuse ou un rite existait mais n'apparaissait pas clairement dans le texte écrit. Dans un autre cas, la lecture des versets à l'aune de ces treize principes permettait de déduire de nouvelles règles. Ainsi la tradition orale s'enracinait dans la tradition écrite, et la tradition écrite abreuvait la tradition orale.

- **Raisonnement a fortiori** : « Nos sages ont enseigné : D'où savons-nous que l'homme doit bénir Dieu après le repas ? Car il est écrit : Tu mangeras, tu te rassieras et tu béniras l'Eternel ton Dieu (Dt VIII, 10). Rabbi Yohanan dit : Ce verset m'apprend que la bénédiction après le repas, d'où savons-nous qu'un homme doit bénir Dieu pour l'étude de la Torah ? Rabbi Ismaël lui répond : Par un raisonnement a fortiori ! En effet, si pour la vie d'ici-bas, l'homme doit bénir Dieu, a plus forte pour ce qui lui ouvre la vie éternelle ! »

(TB Bérakhoth – Bénédiction – 48 b)

- **Raisonnement par analogie** : Rabbi Eléazar ben Azaria enseigne : L'agneau pascal doit être mangé jusqu'à minuit. [Comment le savons-nous ? Par un principe d'analogie] En effet, à propos de la dernière plaie d'Egypte, il est écrit : Je passerai dans le pays d'Egypte **cette nuit-là**, (Ex XII, 12) ; et à propos de l'agneau pascal, il est dit : Vous mangerez la chair **cette nuit-là** (Ex XII, 8). De même que Dieu passa dans le pays d'Egypte à minuit, de même l'agneau pascal doit être mangé jusqu'à minuit. »

(TB Bérakhoth – Bénédiction – 9 b).

- **Déduction selon le contexte** : « Nos sages ont enseigné (dans le Décalogue) : « Tu ne voleras pas » (Ex XX, 13), ce verset parle du vol de personne. Tu affirmes que ce verset parle du vol de personne, mais peut-être parle-t-il du vol d'argent ? Pour te répondre, utilise l'un des treize principes herméneutiques appliqués à la Torah, à savoir la déduction selon le contexte. De quoi est-il question avant et après ce commandement ? « Tu n'assassineras pas » et « tu ne commettras pas d'adultère », « Tu ne feras pas de faux témoignage » de même que ces commandements concernent l'homme, de même tu ne voleras pas concerne l'homme. Il est enseigné aussi : « Vous ne volerez pas » (Lv XIX, 11) : ce verset concerne le vol d'argent. Tu affirmes que ce verset parle du vol d'argent, mais peut-être parle-t-il du vol de personne ? Pour te répondre, utilise l'un des treize principes herméneutiques appliqués à la Torah, à savoir la déduction selon le contexte. De quoi est-il question dans le contexte, de l'argent : Tu n'occasionneras pas de dommage monétaire à ton prochain, tu ne retiendras pas le salaire de l'ouvrier. (Lv XIX, 13)

(TB Sanhédrin 86 a)